

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1102)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS546

présenté par
Mme Vidal, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 14, substituer aux mots :

« d'un accompagnement par »

les mots :

« de l'accompagnement d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.